

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la commune de **DURNES - 25208**

Département du **Doubs**
Arrondissement de **Besançon**
Canton d'**Ornans**

N°2018 - 011

Séance du 28 septembre 2018

Nombre de conseillers

En exercice : **11**

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mil dix huit

et le 28 septembre à 20 h 30

le Conseil Municipal de la commune de DURNES

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation
légale, sous la présidence de Christine GUILLAME, Maire

Vote :

voix "pour" : 8

voix "contre" : 0

Abstention : 0

Tous les membres en exercice étaient présents, excepté :

Aurore Schmitt : excusée - CATTET Philippe, MAIRE Aurélien : non excusés.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code
du C.G.C.T., à l'élection d'une secrétaire prise dans le Conseil
Mme GUILLAME Christine ayant obtenu la majorité des suffrages, a été
désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire a déclaré la séance ouverte

Date de la convocation :

21/09/2018

Date d'affichage :

21/09/2018

Objet de la délibération

Remise en état Piste Forestière "sous les maisons"

Le Maire explique:

Suite aux ruissellements du 3 juin 2018, M. Patrick JUIF s'est proposé pour effectuer la remise en état de la piste forestière "sous les maisons".

Coût des travaux :

-Location Pelleteuse : Entreprise PUSARD

Montant : 200 € de transfert + 60 €/heure + 100 €/heure pour le brise-roches.

Nous le remercions vivement.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Fait et délibéré à DURNES, les : jour, mois et an susdits.

le Maire,
C. Guillame